**AMAP « L’AMAP L’ANETH » à Veneux les sablons**

Contrat d’engagement 2013 – Ferme de l’Abondance, pommes et dérivés

|  |  |
| --- | --- |
| Entre l’adhérent de l’association : « Amap l’Aneth » :  Nom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Prénom : . . . . . . . . . . . . . . . . .Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . .. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Tél : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .Courriel : . . . . . . . . . . . . . . . . . | Et le producteur **:** Henri Doublier« E.A.R.L. Ferme de l’Abondance »18 rue de Lorrez77710 Vaux sur LunainTel 01 64 31 50 51 / 06 30 56 80 36Courriel : h.doublier@wanadoo.fr |

#  Les signataires du présent contrat s'engagent

A respecter les principes et engagements définis dans la Charte des Amap *(disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France)*, à savoir :

## Engagements de l'adhérent

- pré financer la production

- se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement afin de prendre la mesure du travail effectué et/ou participer aux travaux selon ses possibilités.

- mentionner au producteur partenaire et aux référents producteurs ses (in)satisfactions.

- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances…) aux distributions.

- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l’AMAP « Amap l’Aneth ».

- être à jour dans son assurance responsabilité civile et sa cotisation à l’association.

## Engagements du producteur partenaire

- livrer des produits frais, de qualité, de sa ferme.

- être présent aux distributions (le plus souvent possible).

- donner régulièrement des nouvelles de sa production et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.

- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

##  Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc…), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

# Durée du contrat : annuel à partir du 27 mars 2013

# Distribution des produits :

Les distributions auront lieu le mercredi de 18h30 à 20h00 au Foyer Municipal de Veneux les Sablons.

**A partir du 27 mars 2013, 10 distributions pour les dérivés (bouteilles) et à partir de fin septembre 2013 au plus tôt, 6 distributions tous les 15 jours**

# Composition et prix des paniers

## Constitution du panier bi-mensuel pour les pommes

Pommes 1° choix, Pommes 2° choix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Panier 1 : bi-mensuel** | Prix du produit | Quantité par quinzaine | Montant par quinzaine |
| Pommes 1° choix | 3.00€ / kg |  |  |
| Pomme 2° choix | 1.50€ / Kg |  |  |

 Total / quinzaine : . . . . . . . . . .€

 Total annuel du panier 1 = total / quinzaine × **6** = . . . . . . . . . . . €

## Constitution du panier mensuel pour les bouteilles

Quatre produits sont proposés au choix :

Cidre brut, cidre doux, jus de pomme, vinaigre de cidre.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Panier 2 : mensuel**Minimum 1 bouteille par mois au choix | Prix du produit | Quantité par mois | Montant par mois |
| Cidre brut, 75cl | 3.30€ |  |  |
| Cidre doux, 75cl | 3.30€ |  |  |
| Jus de pomme, 1 litre | 2.50€ |  |  |
| Vinaigre de cidre, 50cl | 2.50€ |  |  |

 Total / mois : . . . . . . . . . .€

 Total annuel du panier 2 = total / mois × **10** = . . . . . . . . . . . €

## Réserve spéciale / compte libre

* Condition préalable : Avoir souscrit le panier 1 et/ou le panier 2
* Montant minimum : 20 €
* Intérêt : disposer de produits complémentaires à ceux déjà contractés du panier 1 et/ou du panier 2.
* Comptabilité exacte tenue à chaque distribution ( classeur à disposition )

# Modalités de paiement

 Le règlement s’effectue en début de saison à la signature du contrat avec possibilité de faire plusieurs chèques à l’ordre de « E.A.R.L.- Ferme de l’abondance »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Règlements | Banque et n° du chèque | Montant du chèque | Période de dépôt du chèque |
| Chèque n°1 |  |  |  |
| Chèque n°2 |  |  |  |
| Chèque n°3 |  |  |  |
| Chèque n°4 |  |  |  |

Fait à Veneux les Sablons en 3 exemplaires le . . . . . . . . . . . . . . . . . . ..2013.

Signature de l’adhérent Signature du producteur Signature d’un membre du collectif